

DÉPARTEMENT DU NORD

COMMUNE DE DEÛLÉMONT

**Enquête publique ayant pour objet l'implantation  
d'une plate-forme bimodale à proximité de la frontière française  
par la Direction des Voies Hydrauliques de Tournai (B)  
en collaboration avec le Port Autonome du Centre et de l'Ouest  
(PACO),  
enquête publique à caractère transfrontalier située sur la  
commune de Deûlemont**

Du 27 août au 27 septembre 2018

.ICPE - dossier : E18000097/59

**CONCLUSIONS ET AVIS  
DE LA COMMISSAIRE-ENQUÊTRICE**



Jacqueline Huart  
Commissaire-Enquêtrice

*Le 15/10/2018*

*J. Huart*

ENQUÊTE PUBLIQUE AYANT POUR OBJET L'IMPLANTATION D'UNE PLATE-FORME BIMODALE À PROXIMITÉ DE LA FRONTIÈRE FRANÇAISE PAR LA DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE TOURNAI EN COLLABORATION AVEC LE PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST (PACO), ENQUÊTE PUBLIQUE À CARACTÈRE TRANSFRONTALIER SITUÉE SUR LA COMMUNE DE DEÛLEMONT.

CONCLUSIONS ET AVIS.AVIS

## Table des matières

<b>CONCLUSIONS ET AVIS.....</b>	<b>3</b>
<b>- 1 Conclusions de la Commissaire-Enquêtrice.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1. - Préambule:.....</b>	<b>4</b>
<b>- 1.2 -Présentation de l'enquête :.....</b>	<b>5</b>
<b>- 1.3 -Objet de l'enquête publique :.....</b>	<b>5</b>
<b>1.4.- Sur le déroulement de l'enquête publique:.....</b>	<b>10</b>
<b>1.5.- Sur l'analyse du projet:.....</b>	<b>11</b>
<b>1.6 - Concernant l'impact :.....</b>	<b>12</b>
<b>1.7 - conclusions de la Commissaire-Enquêtrice :.....</b>	<b>13</b>
<b>- 2 Avis de la Commissaire-Enquêtrice :.....</b>	<b>18</b>

*Jacqueline Huart*  
Commissaire-Enquêtrice

ENQUÊTE PUBLIQUE AYANT POUR OBJET L'IMPLANTATION D'UNE PLATE-FORME BIMODALE À PROXIMITÉ DE LA FRONTIÈRE FRANÇAISE PAR LA DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE TOURNAI EN COLLABORATION AVEC LE PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST (PACO), ENQUÊTE PUBLIQUE À CARACTÈRE TRANSFRONTALIER SITUÉE SUR LA COMMUNE DE DEÛLEMONT.

CONCLUSIONS ET AVIS. AVIS

## CONCLUSIONS ET AVIS

*Jacqueline Huart*  
*Commissaire-Enquêtrice*

ENQUÊTE PUBLIQUE AYANT POUR OBJET L'IMPLANTATION D'UNE PLATE-FORME BIMODALE À PROXIMITÉ DE LA FRONTIÈRE FRANÇAISE PAR LA DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE TOURNAI EN COLLABORATION AVEC LE PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST (PACO), ENQUÊTE PUBLIQUE À CARACTÈRE TRANSFRONTALIER SITUÉE SUR LA COMMUNE DE DEÛLEMONT.

CONCLUSIONS ET AVIS.AVIS

## - 1 Conclusions de la Commissaire-Enquêtrice

### 1.1. - Préambule:

La présente enquête publique concerne l'implantation d'une plate-forme bimodale à proximité de la frontière française par la Direction des Voies Hydrauliques de Tournai en collaboration avec le Port Autonome du Centre et de l'Ouest (PACO).

Il s'agit d'une enquête publique à caractère transfrontalier située sur la commune de Deûlemont qui s'inscrit dans le cadre de la convention d'ESPOO du 25/02/1991 entrée en vigueur en France le 10 septembre 1997.

La convention d'Espoo (ou Convention EIE<sup>1</sup>) est une convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans les contextes « transfrontière ».

Elle tient son nom de celui de la ville d'Espoo en Finlande, où cette convention a été adoptée et ouverte à signatures en 1991, avant d'entrer en vigueur 6 ans plus tard, le 10 septembre 1997.

Elle comporte 3 appendices qui « font partie intégrante de la Convention »

Elle stipule notamment que l'étude des impacts sur l'environnement par les Parties signataires de la Convention doit précéder toute prise de décision ou autorisation d'entreprendre toute activité (susceptible de générer ces impacts) listée dans l'appendice I de la Convention.

---

<sup>1</sup> EIE : Évaluation de l'Impact sur l'Environnement

ENQUÊTE PUBLIQUE AYANT POUR OBJET L'IMPLANTATION D'UNE PLATE-FORME BIMODALE À PROXIMITÉ DE LA FRONTIÈRE FRANÇAISE PAR LA DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE TOURNAI EN COLLABORATION AVEC LE PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST (PACO), ENQUÊTE PUBLIQUE À CARACTÈRE TRANSFRONTALIER SITUÉE SUR LA COMMUNE DE DEÛLEMONT.

CONCLUSIONS ET AVIS.AVIS

## **- 1.2 -Présentation de l'enquête :**

Le dossier d'enquête publique fait apparaître qu'une enquête publique est menée dans la commune de Comines-Warneton (Belgique) depuis le 28 juin 2018 et jusqu'au 27 août 2018.

Néanmoins, la procédure a été suspendue (comme cela vaut pour toutes les Enquêtes Publiques en Belgique) du 15 juillet au 15 août.

La présente Enquête Publique qui se déroule du 27 août au 27 septembre 2018 est instruite, pour l'Etat français, par la Préfecture du Nord, et a pour but de vérifier que la plateforme bimodale à proximité de la frontière respecte bien les principes de l'environnement qui régissent le type de projet présenté par la Direction des Voies Hydrauliques de Tournai en collaboration avec le Port Autonome du Centre et de l'Ouest (PACO) dans le cadre des conventions européennes.

## **- 1.3 -Objet de l'enquête publique :**

Le projet consiste à construire une plateforme bimodale (eau-route) en rive gauche de la Lys, à proximité de Comines au lieu-dit "Pont-Rouge".

Cette plateforme vise à optimiser et à favoriser le transport par voie fluviale.

Via la RN58, la future plateforme bénéficie d'une connexion aux réseaux autoroutiers européens.

D'ouest en est, elle est à la croisée de l'axe Dunkerque-Ruhr sur l'E42 et du nord au sud à la croisée de l'axe Anvers-Paris sur l'E17-E25.

*Jacqueline Huart*  
*Commissaire-Enquêtrice*

ENQUÊTE PUBLIQUE AYANT POUR OBJET L'IMPLANTATION D'UNE PLATE-FORME BIMODALE À PROXIMITÉ DE LA FRONTIÈRE FRANÇAISE PAR LA DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE TOURNAI EN COLLABORATION AVEC LE PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST (PACO), ENQUÊTE PUBLIQUE À CARACTÈRE TRANSFRONTALIER SITUÉE SUR LA COMMUNE DE DEÛLEMONT.

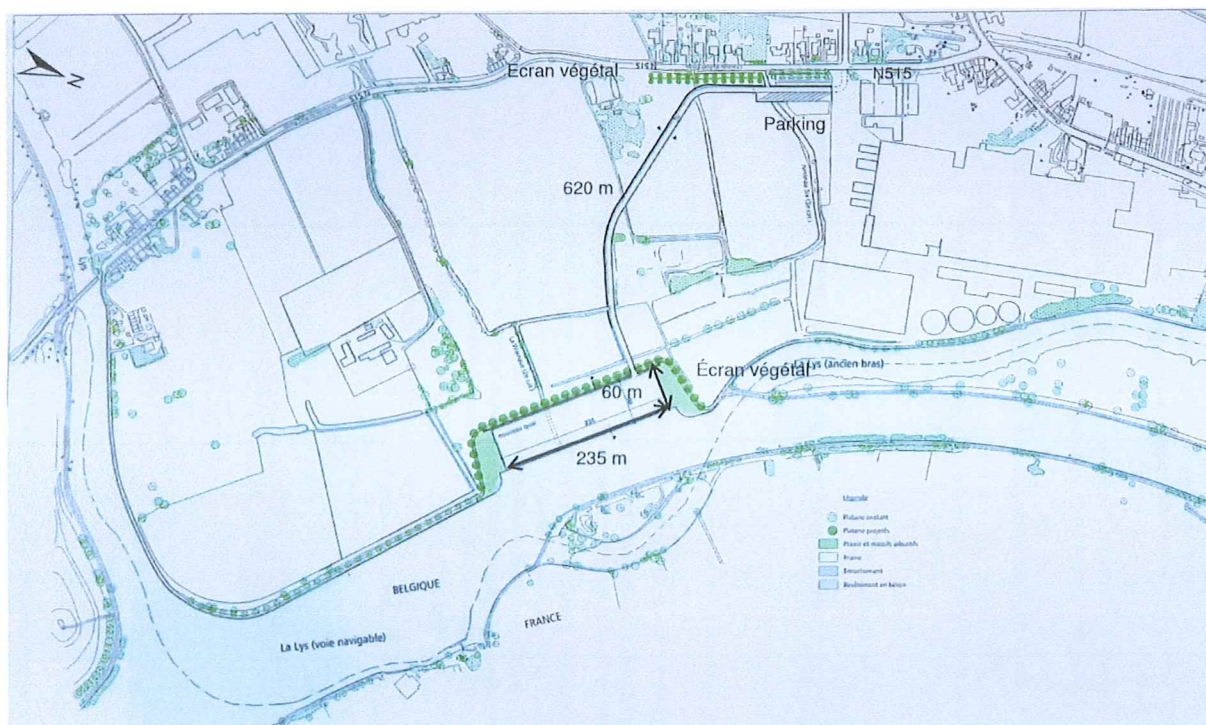
#### CONCLUSIONS ET AVIS.AVIS

Le site de la présente demande de permis d'urbanisme se situe précisément sur le territoire de la Ville de Comines-Warneton (Belgique), dans la province du Hainaut.

Cette commune wallonne a la particularité d'être située aux frontières de la France et de la région flamande. Le village de Deûlémont (France) est situé en rive droite de la Lys, à hauteur du site étudié.

Le projet se positionne au niveau du lieu-dit Pont-Rouge, en Région wallonne près de la frontière française.

Le projet prend place à proximité d'une zone d'activité économique industrielle et d'une zone d'habitat. Les industries proches sont les sociétés : Clarebout Potatoes et la tannerie Radermecker.



Jacqueline Huart

Commissaire-Enquêtrice

ENQUÊTE PUBLIQUE AYANT POUR OBJET L'IMPLANTATION D'UNE PLATE-FORME BIMODALE À PROXIMITÉ DE LA FRONTIÈRE FRANÇAISE PAR LA DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE TOURNAI EN COLLABORATION AVEC LE PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST (PACO), ENQUÊTE PUBLIQUE À CARACTÈRE TRANSFRONTALIER SITUÉE SUR LA COMMUNE DE DEÛLEMONT.

CONCLUSIONS ET AVIS.AVIS

D'autre part, le Port Autonome du Centre et de l'Ouest (P.A.C.O.), en cohérence avec les aménagements menés par la DG02, a prévu l'implémentation de terminaux multimodaux à des points géographiques stratégiques :

- Comines-Warneton sur la Lys → le Terminal du Pont Rouge (objet de la demande de permis) ;
- Pecq sur le Haut Escaut→ le Terminal d'Agriport (terminal en cours de construction) ;
- Baudour sur le canal Nimy-Blaton → le terminal trimodal de Baudour (terminal déjà construit).

Ces trois terminaux sont financés par le programme FEDER 2014-2020.

Localement, le projet s'inscrit dans une dynamique économique. Le Demandeur dit avoir déjà des préaccords avec des acteurs industriels locaux pour l'usage de cette plateforme.

Le projet soumis à étude d'incidences prévoit :

- La construction d'un mur de quai, ainsi qu'une aire de manutention à l'arrière du futur quai ;
- La réalisation d'une voirie d'accès à la plateforme;
- L'aménagement d'un parking en entrée de site ;
- La mise en œuvre d'aménagements paysagers ;
- L'exécution de travaux dits "extraordinaires" (au sens de la réglementation) de modification de la Warnave (cours d'eau non navigable de 2<sup>ème</sup> catégorie) et du ruisseau dénommé Six (cours d'eau non navigable de 3<sup>ème</sup> catégorie) ;
- La déviation du chemin de halage inscrit en RAVeL.

Le dossier fait apparaître que la mise en œuvre de ce projet de construction d'une plateforme bimodale nécessite un permis d'urbanisme.

*Jacqueline Huart*  
Commissaire-Enquêtrice

ENQUÊTE PUBLIQUE AYANT POUR OBJET L'IMPLANTATION D'UNE PLATE-FORME BIMODALE À PROXIMITÉ DE LA FRONTIÈRE FRANÇAISE PAR LA DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE TOURNAI EN COLLABORATION AVEC LE PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST (PACO), ENQUÊTE PUBLIQUE À CARACTÈRE TRANSFRONTALIER SITUÉE SUR LA COMMUNE DE DEÛLEMONT.

CONCLUSIONS ET AVIS. AVIS

L'étude d'incidences figurant dans ce même dossier constitue une annexe à la demande de permis en question.

Les activités sur cette plateforme n'étant, à ce stade, pas encore connues avec précision cette étude n'évalue que la construction de la plateforme avec transbordement. Toutes autres activités de dépôt sur la plateforme doivent faire l'objet d'une demande de permis d'environnement ultérieure

Par ailleurs, Le projet de plateforme s'inscrit dans un programme de remise à gabarit des liaisons fluviales Seine-Escaut.

La liaison fluviale Seine-Escaut est le projet prioritaire n°30 du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) retenu par la Commission européenne.

La liaison Seine-Escaut a pour vocation de relier le bassin de la Seine avec le bassin de l'Escaut et a pour objectif de contribuer de façon significative à la suppression des goulots d'étranglement présents sur les corridors du réseau transeuropéen.

Le projet Seine-Escaut consiste en :

- La création d'un nouveau canal de 106 km, dénommé canal «Seine - Nord Europe» qui va relier par une voie à grand gabarit la Seine et l'Oise aux réseaux fluviaux du nord de l'Europe ;
- La modernisation de voies d'eau existantes en France (Seine, Oise, liaison Dunkerque-Escaut/Deûle), en Flandre et en Wallonie (projet « Seine-Escaut Est» (SEE)) qui serviront de débouchés au nouveau canal Seine-Nord et relieront celui-ci aux principaux ports de l'Europe du Nord.

Afin notamment de tirer un bénéfice majeur du projet Seine-Escaut, la Wallonie a pour objectif de moderniser non seulement les points d'accès vers le réseau à grand gabarit français, mais également de moderniser toute la « dorsale fluviale wallonne ». Son projet dénommé « Seine-Escaut Est (SEE)» consiste, en réalité, en un ensemble de chantiers ponctuels et locaux, concourant tous au même but global : le relèvement au gabarit Va (unité de 112,5 x 12,5 m) de la

*Jacqueline Huart*

*Commissaire-Enquêtrice*



ENQUÊTE PUBLIQUE AYANT POUR OBJET L'IMPLANTATION D'UNE PLATE-FORME BIMODALE À PROXIMITÉ DE LA FRONTIÈRE FRANÇAISE PAR LA DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE TOURNAI EN COLLABORATION AVEC LE PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST (PACO), ENQUÊTE PUBLIQUE À CARACTÈRE TRANSFRONTALIER SITUÉE SUR LA COMMUNE DE DEÛLEMONT.

CONCLUSIONS ET AVIS. AVIS

liaison entre le bassin de l'Escaut et celui de la Meuse. Cette liaison est, en effet, actuellement au gabarit IV sur certains maillons fluviaux (unité de 85 m x 9,5m).

Le site d'implantation du projet est repris en zone agricole au plan de secteur de « Mouscron-Comines » arrêté le 17 janvier 1979.<sup>2</sup>

Selon l'article D.II.36 du CoDT,

*« La zone agricole est destinée à accueillir les activités agricoles c'est-à-dire les activités de production, d'élevage ou de culture de produits agricoles et horticoles, en ce compris la détention d'animaux à des fins agricoles ou le maintien d'une surface agricole dans un état qui la rend adaptée au pâturage ou à la culture sans action préparatoire allant au-delà de pratiques agricoles courantes ou du recours à des machines agricoles courantes. Elle contribue au maintien ou à la formation du paysage ainsi qu'à la conservation de l'équilibre écologique.*

*Elle ne peut comporter que les constructions et installations indispensables à l'exploitation et le logement des exploitants dont l'agriculture constitue la profession.*

*Elle peut également comporter des activités de diversification complémentaires à l'activité agricole des exploitants.*

Étant donné la nature du projet, une dérogation au plan de secteur (article D.IV.11 du CoDT) sera sollicitée pour la construction destinée à une activité à finalité d'intérêt général.

---

<sup>2</sup> Relevé page 11 du dossier

ENQUÊTE PUBLIQUE AYANT POUR OBJET L'IMPLANTATION D'UNE PLATE-FORME BIMODALE À PROXIMITÉ DE LA FRONTIÈRE FRANÇAISE PAR LA DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE TOURNAI EN COLLABORATION AVEC LE PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST (PACO), ENQUÊTE PUBLIQUE À CARACTÈRE TRANSFRONTALIER SITUÉE SUR LA COMMUNE DE DEÛLEMONT.

CONCLUSIONS ET AVIS.AVIS

#### **1.4.- Sur le déroulement de l'enquête publique:**

A l'issue de l'Enquête Publique s'étant déroulée du 27 août au 27 octobre 2018 inclus, j'ai pu constater que :

- d'une part la publicité, comme l'attestent :

- les certificats d'affichage établis par les maires,
- les vérifications effectuées sur place par mes soins,
- les avis publiés dans la presse locale, affichés dans les communes de Comines, Deûlémont Frelinghien et Warneton
- - les documents publiés sur le site internet de la Préfecture du Nord,
- et les informations communiquées notamment aux habitants des communes de Comines, Deûlémont Frelinghien et Warneton

ont été réalisés dans les conditions prévues par la Convention d'Espoo et maintenues pendant toute la durée de l'enquête,

- d'autre part, les prescriptions de l'Arrêté Préfectoral du 4 juillet 2018 ont donné suffisamment de précisions sur les dates, lieux et modalités de consultation du dossier afin de permettre à quiconque d'y participer, de rencontrer la Commissaire-Enquêtrice et de porter des observations sur les registres mis à disposition du public à cet effet dans chacune des 4 communes concernées ainsi que sur le registre dématérialisé figurant sur le site de la Préfecture.

Par ailleurs,

- Attendu que, conformément à la réglementation et aux prescriptions de l'Arrêté Préfectoral du 4 juillet 2018, le dossier et les registres relatifs à l'enquête publique ayant pour objet l'implantation d'une plateforme bimodale à proximité de la frontière française par la Direction des Voies Hydrauliques de Tournai en collaboration avec le Port Autonome du Centre et de

*Jacqueline Huart*  
*Commissaire-Enquêtrice*

ENQUÊTE PUBLIQUE AYANT POUR OBJET L'IMPLANTATION D'UNE PLATE-FORME BIMODALE À PROXIMITÉ DE LA FRONTIÈRE FRANÇAISE PAR LA DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE TOURNAI EN COLLABORATION AVEC LE PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST (PACO), ENQUÊTE PUBLIQUE À CARACTÈRE TRANSFRONTALIER SITUÉE SUR LA COMMUNE DE DEÛLEMONT.

CONCLUSIONS ET AVIS.AVIS

l'Ouest (PACO), ont été également mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête dans chacune des 4 mairies concernées ainsi que sur le site de la Préfecture permettant ainsi à tout citoyen de pouvoir consulter le dossier d'enquête et de déposer éventuellement ses observations,

- Attendu que, conformément à la réglementation et aux prescriptions de l'Arrêté Préfectoral du 4 juillet 2018, j'ai tenu les huit permanences prévues réparties dans les 4 communes concernées permettant ainsi au public qui le souhaitait de me rencontrer,

- Attendu que je n'ai à rapporter aucun incident notable qui aurait pu perturber le bon déroulement de l'enquête,

- Attendu que les formalités réglementaires prescrites par l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2018 ayant organisé l'enquête, ont été respectées,

- Attendu que toutes les observations déposées sur le registre ont été analysées et traitées,

Attendu que cette Enquête Publique à caractère transfrontalier est soumise à la réglementation prescrite par la Convention d'Espoo,

### **1.5.- Sur l'analyse du projet:**

- Considérant que la composition du dossier présenté par le pétitionnaire à l'enquête publique, rappelle:

- la procédure administrative relative à l'opération considérée

- les textes législatifs et réglementaires applicables,

- intègre toutes les pièces et informations demandées relatives aux demandes d'autorisation de permis de construire,

*Jacqueline Huart*

*Commissaire-Enquêtrice*

ENQUÊTE PUBLIQUE AYANT POUR OBJET L'IMPLANTATION D'UNE PLATE-FORME BIMODALE À PROXIMITÉ DE LA FRONTIÈRE FRANÇAISE PAR LA DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE TOURNAI EN COLLABORATION AVEC LE PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST (PACO), ENQUÊTE PUBLIQUE À CARACTÈRE TRANSFRONTALIER SITUÉE SUR LA COMMUNE DE DEÛLEMONT.

CONCLUSIONS ET AVIS.AVIS

- respecte les conditions dans lesquelles la demande d'autorisation doit être complétée,
- joint toutes les pièces explicitement définies par la réglementation,

On déplore néanmoins le fait que ce dossier ne prend pas suffisamment en considération la proximité du voisinage français.

### **1.6 - Concernant l'impact :**

J'ai considéré les faits suivants :

- L'étude d'incidence présentée à l'enquête publique ne prend pas en consideration l'impact du projet sur la rive française de la Lys au bord de laquelle s'implante le projet,
- Le projet est implanté sur une zone humide inondable et régulièrement inondée,
- Compte tenu de l'importance des travaux, l'étude d'incidence ne prend pas en compte la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée par le projet, ni ses incidences prévisibles sur l'environnement ou la santé humaine : la réalisation du projet engendrera la destruction de 340m de berges, des prairies humides.
- La perte très significative de ces habitats aura un impact prévisible sur les deux rives de la Lys. Le dossier d'étude recommande des compensations sans en envisager les modalités ni garantie de réalisation.
- Les relevés sonores à proximité de l'entreprise Clarebouts Potatoes ainsi qu'une estimation mathématique d'atténuation des bruits avec la distance figurant dans la dossier ne permettent aucune évaluation des nuisances sonores en particulier pour les habitations les plus proches qui se trouvent être les riverains situés à Deulémont, en quasi vis à vis de la plateforme, sans

*Jacqueline Huart*

*Commissaire-Enquêtrice*

ENQUÊTE PUBLIQUE AYANT POUR OBJET L'IMPLANTATION D'UNE PLATE-FORME BIMODALE À PROXIMITÉ DE LA FRONTIÈRE FRANÇAISE PAR LA DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE TOURNAI EN COLLABORATION AVEC LE PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST (PACO), ENQUÊTE PUBLIQUE À CARACTÈRE TRANSFRONTALIER SITUÉE SUR LA COMMUNE DE DEÛLEMONT.

CONCLUSIONS ET AVIS.AVIS

Il est donc nécessaire que son niveau d'intégration par rapport à l'environnement soit en conformité avec le projet de programme de remise à gabarit des liaisons fluviales Seine-Escaut.

**En ce qui concerne les avis des communes concernées et des élus régionaux :**

J'ai pris en considération l'opposition unanime des 3 communes les plus concernées : Deûlémont, Warneton et Frelinghien.

J'ai analysé avec soin les 158 observations du public et j'ai examiné la pétition portant les 818 signatures des riverains.

La commune de Comines, moins concernée par les nuisances actuelles et par celles qui pourraient être apportées par le futur projet ne s'est pas prononcée par délibération.

Néanmoins, les Maires des 4 communes se sont solidairement regroupés pour organiser une réunion publique le 14 octobre 2018. J'ai pu constater que cette manifestation avait rassemblé plus de 200 personnes.

Des interventions d'élus (députés, conseillers régionaux...), défavorables au projet, ont été annexées dans les observations du public.

J'ai relevé tout particulièrement les remarques suivantes :

- "Il est déploré la destruction des zones humides inondables côté Belgique (15 240 m<sup>2</sup>), financée par des fonds européens FEDER ; puis la préservation de ces mêmes zones humides, côté France, par ces mêmes financements européens FEDER.
- D'autre part, le fait de bétonner ces zones humides risque de provoquer immanquablement des inondations sur tout le secteur avant d'achever de détruire la faune et la flore.
- D'une part, tenu compte du fait que les coûts engendrés par ces travaux étaient co-financés par des fonds européens FEDER qui participent aux travaux de

*Jacqueline Huart*  
*Commissaire-Enquêtrice*

ENQUÊTE PUBLIQUE AYANT POUR OBJET L'IMPLANTATION D'UNE PLATE-FORME BIMODALE À PROXIMITÉ DE LA FRONTIÈRE FRANÇAISE PAR LA DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE TOURNAI EN COLLABORATION AVEC LE PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST (PACO), ENQUÊTE PUBLIQUE À CARACTÈRE TRANSFRONTALIER SITUÉE SUR LA COMMUNE DE DEÛLEMONT.

CONCLUSIONS ET AVIS.AVIS

préservation des zones humides bordant le cours d'eau dans le cadre de la préservation de la biodiversité et de l'environnement (travaux engagés par la Métropole Européenne de Lille qui a la compétence GEMAPI ; et par les Voies Navigables de France, dans le cadre des corridors écologiques et de la « trame verte et bleue – projet « Corrid'or ».

- Et, d'autre part, j'ai constaté, que ces mêmes fonds européens finançaient, juste en face, en Belgique, la destruction de ces mêmes zones humides pour édifier une plateforme bimodale, alors que les « Ports de Lille » disposent déjà de deux plateformes multimodales, dont une est située à Wambrechies, à 5 kms de Deûlémont.

J'ai pris en compte le fait qu'il s'agit de deniers publics émanant de fonds européens, et qu'il est question de 2 300 000 € de financements européens... "

**En ce qui concerne l'avis des PPA qui se sont exprimés :**

J'ai pris en considération les remarques de la DTTM, de VNF et de l'ARS qui ont porté un avis défavorable ou réservé sur le projet.

**En ce qui concerne les riverains des 4 communes :**

Les habitants des 4 communes, à l'exception de Comines moins concernée par le projet, se sont mobilisés massivement pour répondre à la présente enquête publique.

Les nombreuses observations et remarques enregistrées sur les registres et par courriel attestent d'une forte opposition au projet.

Sur les 158 opinions exprimées j'ai recensé 156 avis défavorables, un seul avis favorable et un avis "pas contre" mais accompagné d'une réserve (la construction d'un mur antibruit au bout de la propriété du signataire).

J'ai enregistré une pétition portant les noms, adresses et signatures de 818 personnes.(toutes les signatures ayant été certifiées par le Maire de Deûlémont)

*Jacqueline Huart*

*Commissaire-Enquêtrice*

ENQUÊTE PUBLIQUE AYANT POUR OBJET L'IMPLANTATION D'UNE PLATE-FORME BIMODALE À PROXIMITÉ DE LA FRONTIÈRE FRANÇAISE PAR LA DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE TOURNAI EN COLLABORATION AVEC LE PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST (PACO), ENQUÊTE PUBLIQUE À CARACTÈRE TRANSFRONTALIER SITUÉE SUR LA COMMUNE DE DEÛLEMONT.

CONCLUSIONS ET AVIS.AVIS

Des protestations du public concernant certaines procédures administratives, notamment l'affichage de l'enquête publique, ont fait l'objet de réponses de la part des Services préfectoraux qui sont repris ci-dessous in extenso :

*"Les caractéristiques et les dimensions d'affichage de l'avis d'enquête sont relatifs à l'arrêté ministériel du 24 avril 2012. Or, cet arrêté a été réalisé afin de compléter l'article R123-11 du code de l'environnement.*

*Les enquêtes publiques transfrontalières ne reposent pas sur les mêmes bases juridiques que les enquêtes réalisées pour les projets français (articles R123-27- 1 à R123-33 du code de l'environnement).*

*De ce fait, certaines dispositions habituellement applicables lors des enquêtes françaises, ne sont pas reprises dans le cas présent.*

*C'est le cas notamment de l'article R123-11 du code de l'environnement, comme le précise l'introduction de l'article R123-27-1 du code de l'environnement:*

*"L'enquête publique est effectuée conformément aux articles R. 123-4, R. 123-9, R. 123-10, R. 123-13, R. 123-17, au premier alinéa de l'article R. 123-18 et à l'article R. 123-19, ainsi que selon les dispositions de la présente section. Les articles R. 123-25 à R. 123-27 relatifs à la rémunération du commissaire enquêteur s'appliquent sous réserve de l'article R. 123-28."*

*Dans le cadre d'une enquête publique transfrontalière, les modalités de publicité sont régies par l'article R123-29 du code de l'environnement. Cet article n'impose pas une contrainte particulière pour l'affichage de l'avis d'enquête.<sup>3</sup>*

Les motivations exprimées par le public concernent, pour la plupart, les nuisances occasionnées actuellement par l'usine Clarebout Potatoes installée de l'autre côté de la de Deûlémont.

---

<sup>3</sup> Informations donnés par les Services préfectoraux

ENQUÊTE PUBLIQUE AYANT POUR OBJET L'IMPLANTATION D'UNE PLATE-FORME BIMODALE À PROXIMITÉ DE LA FRONTIÈRE FRANÇAISE PAR LA DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE TOURNAI EN COLLABORATION AVEC LE PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST (PACO), ENQUÊTE PUBLIQUE À CARACTÈRE TRANSFRONTALIER SITUÉE SUR LA COMMUNE DE DEÛLEMONT.

CONCLUSIONS ET AVIS.AVIS

Les riverains déplorent de fortes odeurs de frites avec des dépôts graisseux sur les voitures, le linge qui sèche dans les jardins etc...

Ils se plaignent de la circulation de gros camions, des bruits et de la pollution.

Ils signalent des rejets de l'usine dans la Lys et dénoncent la destruction de la nature et de la biodiversité.

Si ces nuisances, actuellement déplorées, ne peuvent pas être imputées à la plateforme qui n'est pas encore construite, les riverains s'élèvent contre un projet situé sur une zone classée "zone humide" pour laquelle des fonds européens ont été attribués et qui imperméabilisera davantage une partie de ces surfaces inondables et régulièrement inondées.

Ils redoutent une aggravation des nuisances actuelles provoquées par le trafic incessant des camions se rendant à la plateforme et le bruit des chargements et déchargements 24h/24 et 7 jours/7.

Ces préjudices, néfastes pour la santé des habitants ont aussi une incidence sur la valeur immobilière de leurs maisons qui ne tarderont pas à devenir invendables.

Par ailleurs, les riverains signalent le double emploi que ce projet ferait avec l'existence d'une plateforme déjà située à Bas-Warneton.

Ils craignent que ce projet situé à proximité immédiate de l'usine Clarebout Potatoes n'ait d'autre but que de favoriser l'extension de cette usine et n'aggrave encore les nuisances ressenties actuellement.

**En conclusion :**

On peut regretter qu'il n'y ait pas eu de concertation avec les Services concernés de France avant l'élaboration du projet et la constitution du dossier présenté à l'enquête publique.

Ce projet de plateforme est situé en zone marécageuse bénéficiant d'un véritable potentiel de biodiversité. Il est localisé en zone inondable, avec imperméabilisation des sols situés

*Jacqueline Huart*

*Commissaire-Enquêtrice*



ENQUÊTE PUBLIQUE AYANT POUR OBJET L'IMPLANTATION D'UNE PLATE-FORME BIMODALE À PROXIMITÉ DE LA FRONTIÈRE FRANÇAISE PAR LA DIRECTION DES VOIES HYDRAULIQUES DE TOURNAI EN COLLABORATION AVEC LE PORT AUTONOME DU CENTRE ET DE L'OUEST (PACO), ENQUÊTE PUBLIQUE À CARACTÈRE TRANSFRONTALIER SITUÉE SUR LA COMMUNE DE DEÛLEMONT.

CONCLUSIONS ET AVIS.AVIS

en Zone Humide et se trouve en contradiction avec la Conventions d'Espoo et les accords signés.

**- 2 Avis de la Commissaire-Enquêtrice :**

En conséquence, pour l'ensemble des motifs exposés ci-dessus, et considérant les manquements aux dispositions de la convention d'Espoo concernant la protection de l'environnement sur l'état français , et ratifiée par l'Etat belge le 2 juillet 1999, j'émet :

**un avis défavorable**

au projet d'implantation d'une plateforme bimodale à proximité de la frontière française par la Direction des Voies Hydrauliques de Tournai en collaboration avec le Port Autonome du Centre et de l'Ouest (PACO), enquête publique à caractère transfrontalier située sur la commune de Deûlemont.

Le 15/10/2018  
Jhuart

Jacqueline Huart  
Commissaire-Enquêtrice